

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Services de télécommunications - AOO - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la déréglementation des télécommunications entrée en vigueur en France au 1er janvier 1998, la Communauté Urbaine de Bordeaux a l'obligation de procéder à une mise en concurrence périodique des opérateurs de télécommunications.

Les marchés actuels arrivant prochainement à échéance, la présente consultation a ainsi pour objet de mettre en concurrence les opérateurs concernés par la fourniture de prestations de services de télécommunications fixe, mobile, d'interconnexions de sites et d'accès internet permettant de répondre aux besoins de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le marché a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Ce marché est décomposé en 7 lots distincts, pour un montant global maximum de 3 405 000 € HT pour une durée maximale de 4 ans (2 périodes de 2 ans).

Les lots concernés sont :

- lot 1 : Abonnements et communications sortantes
- lot 2 : Abonnements critiques et services Tedeco, Visio conférence
- lot 3 : Service de téléphonie mobile
- lot 4 : Interconnexions de sites
- lot 5 : Location de fibres noires
- lot 6 : Accès à internet symétrique
- lot 7 : Accès à internet asymétrique

Les montants maximums sont définis comme suit :

Lot	Montant maximum pour la période initiale (2 ans)	Montant maximum pour la seconde période (2 ans)	Montant maximum <u>TOTAL</u> (4 ans)
1	360 000,00 €	360 000,00 €	720 000,00 €
2	200 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €
3	350 000,00 €	450 000,00 €	800 000,00 €
4	425 000,00 €	425 000,00 €	850 000,00 €
5	150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €
6	130 000,00 €	170 000,00 €	300 000,00 €
7	17 500,00 €	17 500,00 €	35 000,00 €

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 20 novembre 2013, a décidé de déclarer infructueux le lot n°5.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 27 novembre 2013, a décidé d'attribuer les lots de la manière suivante :

- Lot n° 1 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 572 090,59 € HT

- Lot n° 2 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 133 898,04 € HT

- Lot n°3 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 400 810,30 € HT

- Lot n°4 : société STELLA TELECOM sur la base d'un montant estimatif de 261 894,00 € HT

- Lot n°6 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 133 388,00 € HT

- Lot n° 7 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 38 665,92 € HT

En conséquence, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises suivantes : ORANGE BUSINESS SERVICES et STELLA TELECOM sur la base des montants estimatifs cités ci-dessus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 27/11/2013 attribuant :

- Lot n° 1 : société ORANGE BUSINESS SERVICES
- Lot n° 2 : société ORANGE BUSINESS SERVICES
- Lot n°3 : société ORANGE BUSINESS SERVICES
- Lot n°4 : société STELLA TELECOM
- Lot n°5 : déclaré infructueux
- Lot n°6 : société ORANGE BUSINESS SERVICES
- Lot n° 7 : société ORANGE BUSINESS SERVICES

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'afin d'assurer la continuité des services de télécommunications fixe, mobile, d'interconnexions de sites et d'accès internet permettant de répondre aux besoins de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est nécessaire pour l'administration de passer un marché public à appel d'offres ouvert,

Que par sa décision en date du 27/11/2013, la commission d'appel d'offres a attribué les différents lots du marché,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces opérateurs économiques.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui ont émis les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n° 1 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 572 090,59 € HT
- Lot n° 2 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 133 898,04 € HT
- Lot n°3 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 400 810,30 € HT

- Lot n°4 : société STELLA TELECOM sur la base d'un montant estimatif de 261 894,00 € HT
- Lot n°6 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 133 388,00 € HT
- Lot n° 7 : société ORANGE BUSINESS SERVICES sur la base d'un montant estimatif de 38 665,92 € HT

Article 2 : Les dépenses résultant des présents marchés seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 011, compte 6262, fonction 0201 du budget principal aux exercices 2014 à 2018, sous réserve du vote du budget primitif par le Conseil de Communauté

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à relancer la consultation pour le lot numéro 5, déclaré infructueux, sous la forme d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence (article 35-II-3° du Code des marchés publics), et à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

Mme. MICHÈLE ISTE